



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2018-090

PUBLIÉ LE 5 MARS 2018

# Sommaire

## **Assistance publique – Hôpitaux de Paris**

75-2018-03-05-002 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier  
Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades (4 pages) Page 3

75-2018-03-05-003 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés du directeur  
du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades (2 pages) Page 8

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2018-03-05-001 - Arrêté portant délégation de signature - SIE PARIS 4 (3 pages) Page 11

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-03-05-002

Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe  
hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2018 -

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patients »,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Délégation générale de signature est donnée à Madame Maya Vilayleck, Directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité, des Affaires Médicales et des Relations avec les Usagers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H et I de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Christine Campagnac-Boulin, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Christine Campagnac-Boulin, Directrice-adjointe chargée par intérim de la Direction des Investissements, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'arrêté DG n° 2013318-0006 susvisé.
- Monsieur Etienne Lissillour, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et K de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

- Monsieur Christophe Nicolaï, Directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

### ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Siedlarz, Attachée d'administration hospitalière chargée du Bureau du Personnel Médical, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Florence Baguet pour les matières énoncée au paragraphe A, G de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Christine Campagnac-Boulin, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Christine Campagnac-Boulin ;

En cas d'empêchement de Madame Christine Campagnac-Boulin, Directrice adjointe chargée par intérim de la Direction des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Annabel Meunier, Ingénieur en chef, Directrice des Equipements Médicaux et Hôteliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Christine Campagnac-Boulin ;
- Madame Isabelle Joye, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Christine Campagnac-Boulin ;

En cas d'empêchement de Monsieur Etienne Lissillour, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Catherine Maire, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe au directeur adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Etienne Lissillour ;

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe Nicolaï, Directeur du Système d'Information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Florence Chambéry, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe au directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Christophe Nicolaï ;

En cas d'empêchement de Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Christine Rouzeau, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe au directeur adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Frédéric Spinhirny ;

### ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Madame Florence Baguet, Directrice adjointe,
- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,

- Madame Hélène Coulonjou, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Monsieur Etienne Lissillour, Directeur adjoint,
- Madame Fabienne Marion, Coordonnatrice générale des Soins,
- Monsieur Christophe Nicolaï, Directeur du Système d'Information,
- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint,
- Madame Nathalie Vergne-Labro, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Maya Vilayleck, Adjointe au directeur,

**B. aux administrateurs de garde en second :**

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Responsable des Services Economiques,
- Madame Sandrine Bréard, Adjointe au Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Madame Nadine Durand, Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Madame Valérie Franvil, Régisseur,
- Monsieur Patrick Littauer, Responsable des Affaires Générales,
- Madame Catherine Maire, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances et de la Recherche,
- Madame Christine Rouzeau, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Madame Nathalie Siedlarz, Responsable du service du Personnel médical,
- Monsieur Eric Valin, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.

**ARTICLE 5 :**


L'arrêté de délégation de signature n° 75-2018-01-24-005 du 24 janvier 2018 est abrogé.

**ARTICLE 6 :**

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris,  
Le 05 mars 2018

**Le Directeur du groupe hospitalier  
Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades**



**Vincent-Nicolas DELPECH**



Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-03-05-003

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés du  
directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire  
Necker-Enfants Malades



Arrêté de délégation de signature n°

Le directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP au directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades en matière de marchés publics,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Maya VILAYLECK, Adjointe au directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la stratégie et des Projets,

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés :

- selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées (telles que définies dans les autorisations de programme, OID et OIT), ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;  
- selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;

- selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un PIC pour les besoins des unités opérationnelles concernées.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Florence BAGUET, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité, des Affaires Médicales et des Relations avec les Usagers,
- Madame Christine CAMPAGNAC-BOULIN, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, et, par intérim, de la Direction des Investissements,
- Monsieur Etienne LISSILLOUR, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche,
- Madame Annabel MEUNIER, Ingénieure en chef, Directrice des Equipements,
- Monsieur Frédéric SPINHIRNY, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines,
- Madame Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Attachée d'administration hospitalière,
- Madame Isabelle JOYE, Adjoint des cadres hospitaliers,

en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrés (telles que définies dans les autorisations de programme, OID et OIT), ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeur n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un PIC pour les besoins des unités opérationnelles concernées.


**ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP au directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades en matière de marchés publics.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-11-02-015 du 2 novembre 2017 est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 5 mars 2018

**Le Directeur du groupe hospitalier  
Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades**



**Vincent-Nicolas DELPECH**

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-03-05-001

Arrêté portant délégation de signature - SIE PARIS 4



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-  
FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

**POLES DE GESTION FISCALE**

**Service des impôts des entreprises**  
De Paris 4<sup>ème</sup>  
10, Rue Michel Le Comte  
75152 Paris Cedex 03

**DELEGATION DE SIGNATURE**

La comptable, madame Marie VANSUYT, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 4<sup>ème</sup>

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- M. DELFAU Bruno, inspecteur des finances publiques, adjoint à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4<sup>ème</sup> ;

A l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt dans la limite de 100 000 € par demande ;

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créance ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Jean- Luc SANHES	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Valérie BISSON	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Cyril CARRE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. GILLES Albert	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Hervé LASSAGNE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Martine MENARD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Richard PILLER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MME. Gaëlle LE NOUEN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Maria-Soledad SANCHEZ	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Gilles BONNIN	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Vincent BOURGEON	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Cédric GRAS	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

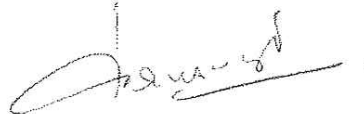
Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Luis KELOUA	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Xavier MERCIRIS	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Sébastien PANNETIER-JACQUEMART	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Clémence PUCINO	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris..

A Paris, le **- 5 MARS 2018**

La comptable, responsable de service  
des impôts des entreprises Paris 4<sup>ème</sup>



Marie VANSUYT